



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
16.03.2005 Bulletin 2005/11

(51) Int Cl.7: **B65D 75/68**

(21) Numéro de dépôt: **04292154.4**

(22) Date de dépôt: **08.09.2004**

(84) Etats contractants désignés:
AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
HU IE IT LI LU MC NL PL PT RO SE SI SK TR
Etats d'extension désignés:
AL HR LT LV MK

(72) Inventeurs:
• **De Carvalho, David**
91640 Janvry (FR)
• **Lenoir, Jean-François**
91150 Ormoy La Riviere (FR)
• **De Carvalho, Emmanuel**
91580 Auvers Saint-Georges (FR)

(30) Priorité: **11.09.2003 FR 0310678**

(71) Demandeurs:
• **De Carvalho, David**
91640 Janvry (FR)
• **Lenoir, Jean-François**
91150 Ormoy La Riviere (FR)
• **De Carvalho, Emmanuel**
91580 Auvers Saint-Georges (FR)

(74) Mandataire: **Lemoine, Robert et al**
Cabinet Malemont
42, Avenue du Président Wilson
75116 Paris (FR)

(54) **Emballage à ouverture rapide en particulier pour produits multimedia**

(57) L'emballage est constitué par une feuille de matière plastique souple déchirable, qui épouse la forme du cédérom emballé. Deux bandelettes souples résistantes 5, 6 sont disposées sous une même face 4 de la feuille d'emballage en formant entre elles un V. Chaque bandelette 5, 6 part d'une partie centrale de l'un des bords 7 de la face 4 et rejoint un point de cette face situé

au voisinage de l'angle formé par le bord opposé 8 de cette face et l'un des bords latéraux 9 ou 10. La pointe du V formé par les languettes 5, 6 a la forme d'une languette de traction 11 non immobilisée.

L'invention permet une ouverture simple et efficace des emballages, en particulier pour produits multimédia.

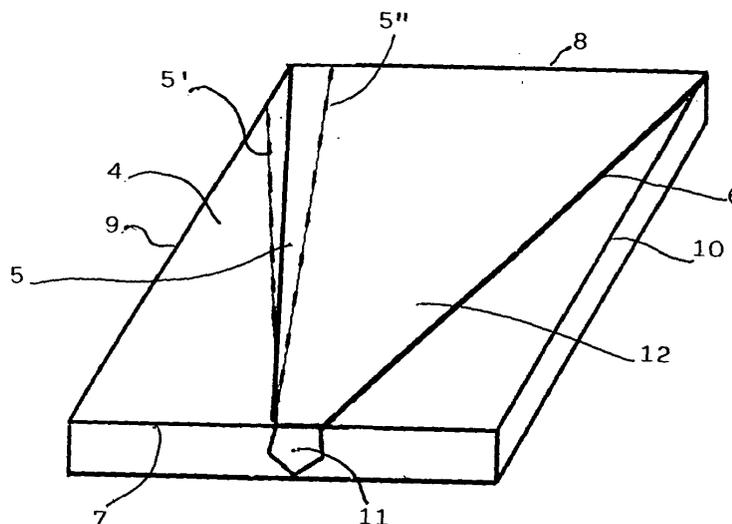


Fig. 2

Description

[0001] La présente invention concerne le domaine de l'emballage, notamment l'emballage de produits multimédia tels que cédérom, disque compact vidéo, cassette vidéo, livre mais aussi l'emballage de produits alimentaires et d'expédition postale.

[0002] Actuellement, les produits multimédia sont très souvent emballés dans une feuille d'une matière plastique transparente à laquelle est intégrée, dans le quart inférieur du produit, une petite bandelette (connue sous la dénomination « tirecell ») qui, lorsqu'on lui applique une traction, est destinée à séparer l'emballage en deux parties de tailles inégales.

[0003] A l'usage on s'aperçoit qu'avec ce type d'emballage, soit le « tirecell » fonctionne convenablement et permet de retirer le quart inférieur de l'emballage, mais alors les trois quarts supérieurs s'ôtent avec beaucoup de difficulté, soit le « tirecell » se déchire et il faut alors utiliser un outil, l'ongle ou un objet contendant pour arriver à séparer l'objet emballé de son emballage.

[0004] La présente invention a pour objet de remédier aux inconvénients présentés par les systèmes connus d'emballage des produits multimédia et elle propose à cet effet un emballage qui, tout en étant de fabrication simple et peu coûteuse, permet un actionnement fiable et une ouverture particulièrement simple et efficace sans nécessiter d'avoir recours à un outil ou autre objet.

[0005] A cet effet, l'emballage à ouverture facile pour produits multimédia selon l'invention est constitué par une feuille d'un matériau souple déchirable qui enveloppe le produit emballé en épousant étroitement chacune de ses faces, au moins une bandelette souple résistante étant disposée sous la dite feuille pour réaliser, lorsqu'une traction est exercée sur elle, le déchirage de l'emballage. Il se caractérise en ce que les dites bandelettes sont au nombre de deux et sont disposées sous une même face de l'emballage en formant entre elles un V, chaque bandelette partant d'une partie centrale de l'un des bords de la dite face et rejoignant un point de cette face situé au voisinage de l'angle formé par le bord opposé et l'un des bords latéraux.

[0006] Avantageusement, la pointe du V déterminé par les deux bandelettes présente la forme d'une languette de traction, de préhension facile.

[0007] Ainsi, en exerçant une traction sur la dite languette, en direction du bord opposé, on réalise le déchirage d'une partie importante de forme triangulaire de la face de l'emballage puis, à la suite, le déchirage de la face opposée en obtenant ainsi de façon simple, fiable et particulièrement rapide, une ouverture totale de l'emballage.

[0008] Pour bien faire comprendre l'invention, on en décrira ci-après, à titre d'exemple sans caractère limitatif, une forme de réalisation préférée en référence au dessin schématique annexé dans lequel :

La figure 1 est une vue en perspective montrant, au

titre de l'état antérieur de la technique, un emballage existant pour cédérom ; et

La figure 2 est une vue en perspective d'un emballage selon la présente invention, également pour un cédérom.

[0009] En référence à la figure 1, on a représenté un emballage existant pour cédérom, qui est constitué par une feuille de matière plastique transparente qui enveloppe le boîtier contenant le cédérom. Dans la feuille d'emballage est intégrée une bandelette 1 (dite « tirecell ») qui est disposée environ au quart inférieur de l'emballage de façon, lorsqu'on applique une traction sur l'extrémité de cette bandelette 1, à séparer la feuille en deux parties c'est-à-dire une partie 2 de petite taille et une partie 3 de plus grande taille.

[0010] Si, dans ces conditions, on tire sur l'extrémité de la bandelette 1 et si, dans le meilleur des cas, celle-ci joue correctement son rôle en assurant la séparation des parties 2 et 3 de l'emballage, on comprend que la partie de petite taille 2 de l'enveloppe s'enlève alors facilement par glissement. Il n'est toutefois pas de même pour la partie 3 de grande taille qui enserre étroitement le boîtier et qu'il est alors nécessaire de déchirer au moyen des ongles, d'un outil ou d'un autre objet.

[0011] A la figure 2, on a représenté un produit multimédia (cédérom) en forme de parallélépipède rectangle, enveloppé dans un emballage selon la présente invention. Cet emballage est constitué, dans l'exemple représenté, par une feuille en une matière plastique transparente, souple et déchirable, connue sous la marque déposée « Cellophane », qui enveloppe étroitement le produit en présentant une face supérieure 4, une face opposée, des faces d'extrémité et des faces latérales.

[0012] A la feuille d'emballage sont associées, sous sa partie 4 qui recouvre la face supérieure du produit emballé, deux bandelettes 5, 6 en un matériau souple résistant, par exemple en une matière plastique résistante. Les deux bandelettes 5, 6 déterminent entre elles un V, en partant chacune d'une zone centrale du bord de base 7 de la face 4 de l'emballage en étant séparées entre elles d'environ un demi centimètre, et en s'écartant entre elles pour se terminer sur le bord opposé 8 à l'angle que fait celui-ci avec le bord latéral adjacent, respectivement 9, 10, de la dite face 4.

[0013] Au-delà du bord de base 7, les bandelettes 5, 6 se prolongent par une courte languette 11, qui n'est ni collée, ni soudée à l'emballage, mais est au contraire libre pour permettre une préhension facile.

[0014] L'angle du V déterminé par les bandelettes 5, 6 n'est pas strictement défini de sorte que chaque bandelette, au lieu d'aboutir à l'angle que font le bord opposé 8 et le bord adjacent 9, 10 de la face 4 de l'emballage (comme on l'a décrit ci-dessus) peut aboutir à une certaine distance de cet angle soit sur le bord opposé 8, soit sur le bord adjacent 9, 10, sans dépasser toutefois une distance maximum d'environ 12mm à compter de

cet angle. On a ainsi représenté en trait pointillé sur la figure 2 les positions limites 5' et 5" que peut prendre la bandelette 5.

[0015] On comprend donc que l'utilisateur, ayant saisi la languette 11 dont la préhension est des plus faciles, n'a qu'à exercer une traction sur celle-ci, en direction du bord opposé 8, pour réaliser le déchirage d'une partie importante de forme triangulaire 12 de la face 4 de l'emballage puis, à la suite, le déchirage de la face opposée de l'emballage. On obtient ainsi de façon simple, fiable et particulièrement rapide l'ouverture totale de l'emballage.

[0016] On notera que, dans la description ci-dessus, on a décrit l'emballage selon l'invention comme étant réalisé en une matière plastique connue sous la marque « Cellophane », mais que cet emballage pourrait aussi être réalisé en toute matière appropriée, telle qu'une autre matière plastique souple (le terme matière plastique comprenant tous les produits dérivés du plastique, y compris les plastiques végétaux et les plastiques solubles), le papier, le carton, les métaux souples tels que l'aluminium, le liège, et tout autre matériau généralement utilisé pour la fabrication d'emballages.

[0017] Comme on peut le voir, l'emballage selon l'invention peut être fabriqué par une simple adaptation des machines existantes, aussi bien que par développement d'une machine directement appropriée.

[0018] On comprendra que la description ci-dessus a été donnée à simple titre d'exemple, sans caractère limitatif, et que des adjonctions ou des modifications constructives pourraient y être apportées sans sortir du cadre de la présente invention.

Revendications

1. Emballage à ouverture facile pour produits multimédia, constitué par une feuille d'un matériau souple déchirable qui enveloppe le produit emballé en épousant étroitement chacune de ses faces, au moins une bandelette souple résistante (5, 6) étant disposée sous ladite feuille et partant de la partie centrale de l'un des bords (7) d'une face principale (4) de l'emballage pour réaliser, lorsqu'une traction est exercée sur elle, le déchirage de l'emballage, **caractérisé en ce que** lesdites bandelettes (5, 6) sont au nombre de deux et sont disposées sous la même face principale (4) de l'emballage en formant entre elles un V, chaque bandelette (5, 6) partant de ladite partie centrale du bord (7) de ladite face principale (4) et se terminant en un point de cette face principale (4) situé au voisinage de l'angle formé par le bord opposé (8) et l'un des bords latéraux (9, 10).
2. Emballage selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** la pointe du V déterminé par lesdites bandelettes (5, 6) présente la forme d'une languette de

traction (11) qui n'est pas immobilisée.

3. Emballage selon la revendication 1 ou la revendication 2, **caractérisé en ce que** l'extrémité de chaque dite bandelette (5, 6) opposée à celle constituant la pointe du V aboutit sur ledit bord opposé (8) ou sur le bord latéral le plus proche (9, 10) de ladite face (4) de l'emballage, à une distance de l'angle formé par ces deux bords (8 ; 9, 10) qui n'exède pas environ 12mm.
4. Emballage selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, **caractérisé en ce qu'**il est constitué par une feuille de matière plastique souple, éventuellement transparente.
5. Emballage selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, **caractérisé en ce qu'**il est constitué par du papier.
6. Emballage selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, **caractérisé en ce qu'**il est constitué par du carton souple.

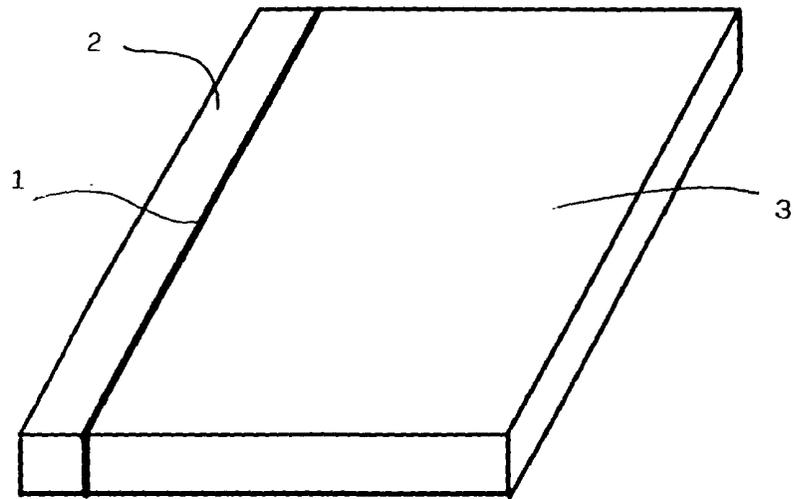


Fig. 1

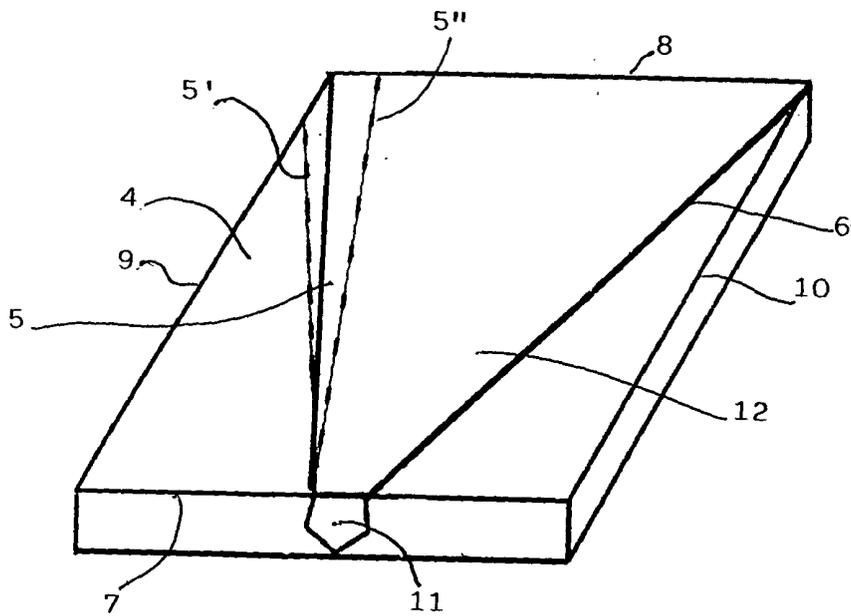


Fig. 2



DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.7)
X	FR 2 198 469 A (ROUSTANG SA) 29 mars 1974 (1974-03-29) * page 3, ligne 6 - page 3, ligne 2; figure 2 *	1-6	B65D75/68
X	PATENT ABSTRACTS OF JAPAN vol. 018, no. 544 (M-1688), 18 octobre 1994 (1994-10-18) -& JP 06 191522 A (SONY CORP), 12 juillet 1994 (1994-07-12) * abrégé; figures 1-3 *	1-6	
X	US 3 080 238 A (HOWARD KRAFT GEORGE ET AL) 5 mars 1963 (1963-03-05) * colonne 4, ligne 29 - colonne 4, ligne 43; figure 4 *	1	
A	CH 459 055 A (KUSTNER FRERES ET CIE S A) 30 juin 1968 (1968-06-30) * revendication 1; figure 1 *	1	
A	US 3 281 051 A (GRIESE JR ELMER W ET AL) 25 octobre 1966 (1966-10-25) * figure 1 *	1	
A	US 3 245 525 A (SHOEMAKER NORMAN C) 12 avril 1966 (1966-04-12) * figure 15 *	1	
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.7)
			B65D G11B
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
Munich		12 janvier 2005	Visentin, M
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

3 EPO FORM 1503 03.82 (F04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 04 29 2154

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

12-01-2005

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
FR 2198469	A	29-03-1974	FR 2198469 A5	29-03-1974
JP 06191522	A	12-07-1994	AUCUN	
US 3080238	A	05-03-1963	AUCUN	
CH 459055	A	30-06-1968	AUCUN	
US 3281051	A	25-10-1966	AUCUN	
US 3245525	A	12-04-1966	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82